

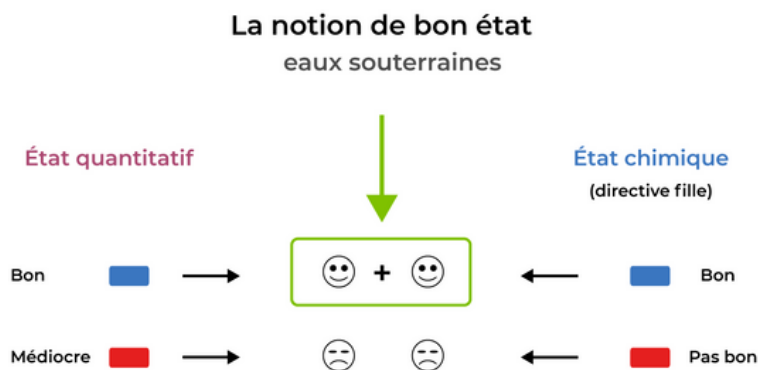
L'état des nappes dans le département du Rhône en 2019

La définition de l'état des "masses d'eau souterraine"

La Directive Cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 (DCE) définit un cadre pour la gestion et la protection de l'eau par grand bassin hydrographique. Elle fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. L'objectif général est d'atteindre en 2015 (avec des dérogations possibles en 2021 et 2027) le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen.

Le bon état d'une eau souterraine est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins "bons" :

- le bon état quantitatif d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques
- l'état chimique est bon lorsque les concentrations en polluants, dues aux activités humaines, ne dépassent pas les normes et les valeurs seuils, et lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines considérées.



Les nappes dans le département du Rhône

Le département du Rhône compte 21 principales masses d'eau souterraines entièrement ou en partie situées sur son territoire : 3 masses d'eau souterraines sont connectées au bassin Loire-Bretagne et les autres masses d'eau relèvent du bassin Rhône-Méditerranée. Certaines masses d'eau concernent à la marge le département du Rhône.

Plusieurs nappes d'eau revêtent une importance pour l'ensemble des usages de l'eau (eau potable, industrie, agriculture) :

- la nappe de l'Est lyonnais constituée de trois couloirs fluvio-glaciaires
- la nappe du Garon
- les nappes alluviales du Rhône et de la Saône.

A cela s'ajoute la nappe de la molasse, sous-jacente à la nappe de l'Est lyonnais et qui est réservée par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est lyonnais à un usage futur d'eau potable.

La qualité des eaux souterraines constitue un enjeu de politique publique important pour le département du Rhône dans les domaines :

- de la lutte contre la pollution par les nitrates et les pesticides d'origine agricole (cf. fiche thématique "La gestion des nitrates d'origine agricole" et fiche thématique "La gestion des phytosanitaires")
- de la protection des captages pour l'eau potable et des opérations de reconquête de la qualité de l'eau (cf. fiche thématique "Les captages prioritaires")
- de la lutte contre les substances toxiques (cf. Fiche thématique "La réduction des émissions de substances dangereuses des installations classées (ICPE)")
- de la préservation de nombreuses ressources souterraines classées comme stratégiques pour l'alimentation future en eau potable.

Focus : les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée a établi une liste de masses d'eau souterraines et aquifères désignés à fort enjeu pour la satisfaction des besoins en eau potable, recelant des ressources dites "stratégiques", lesquelles sont à préserver pour assurer dans les meilleures conditions l'alimentation en eau potable actuelle et future des populations.

Ces ressources sont :

- soit déjà fortement sollicitées et leur altération poserait des problèmes pour les importantes populations qui en dépendent
- soit faiblement sollicitées actuellement mais à forte potentialité et préservées du fait de leur faible vulnérabilité naturelle ou de l'absence de pression humaine. Elles sont alors à conserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs à moyen et long termes.

Les collectivités concernées sont chargées de délimiter des zones nécessaires à leur sauvegarde, puis de définir en concertation avec les acteurs concernés, les modalités de préservation de ces ressources avec un usage prioritaire pour l'eau potable et enfin d'engager les actions de protection ou de restauration.

Dans le département du Rhône, les études les plus avancées ont été menées dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) :

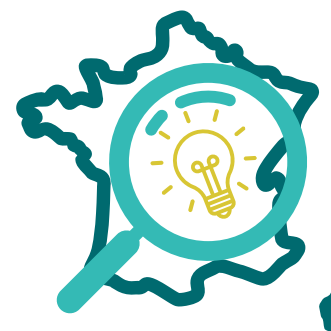
- sur la nappe de l'est lyonnais avec la définition de plusieurs niveaux de priorités des « zones de sauvegarde »
- sur les alluvions de la Bourbre.

Les SAGE révisés fixeront des recommandations et prescriptions précises sur ces secteurs.

Les données relatives aux ressources stratégiques et aux zones des sauvegarde définies après études sont disponibles sur le site du bassin :

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/eau-potable-et-assainissement/eau-potable/ressources-strategiques-pour-laep>

Une fois les zones de sauvegarde définies, les modalités de la mesure 5E-01 du SDAGE Rhône-Méditerranée s'appliquent avec un principe général d'éviter et de réduire les impacts de tout projet sur ces zones de sauvegarde. La mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) est chargée de porter ces éléments à la connaissance des acteurs de l'aménagement de ces territoires.



Quel est l'état quantitatif des nappes dans le département du Rhône ?

La quantité des eaux souterraines est primordiale dans le département du Rhône : la quasi-totalité de l'eau potable prélevée dans le département provient d'une ressource souterraine ou alluvionnaire (97 %).

À l'état des lieux 2019, 18 masses d'eau souterraines (sur 21) sont considérées comme en bon état quantitatif.

La nappe des couloirs fluvio-glaciaires de l'est lyonnais et la nappe du Garon en déficit quantitatif depuis les cycles précédents du SDAGE Rhône-Méditerranée ont fait l'objet d'un classement en zone de répartition des eaux. Ces nappes font par ailleurs l'objet de démarches de plan de gestion de la ressource en eau (cf. Fiche thématique "La gestion structurelle de la ressource en eau"). Malgré les efforts fournis depuis de nombreuses années sur ces secteurs en termes d'économies d'eau, la tension demeure avec des nappes dont les niveaux piézométriques restent bas, tandis que la demande en eau augmente.

Quel est l'état chimique des nappes dans le département du Rhône ?

La majorité des masses d'eau souterraines du département du Rhône est en bon état chimique à l'état des lieux 2019 (16/21).

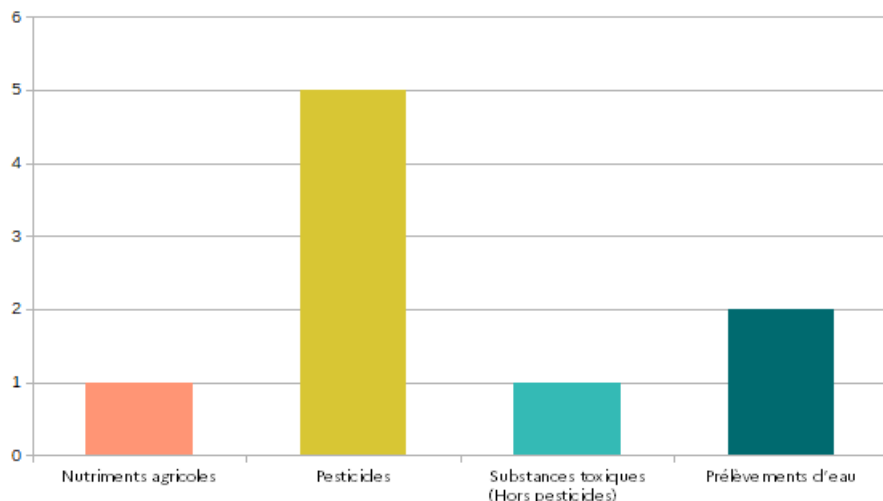
5 masses d'eau souterraines restent en mauvais état chimique en 2019 :

- Formations plioquatérnaires et morainiques Dombes
- Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
- Alluvions de la Grosne, de la Guye, de l'Ardière, Azergues et Brévenne
- Alluvions du Rhône agglomération lyonnaise et extension sud
- Alluvions de la Saône entre seuil de Tournus et confluent avec le Rhône.

Quelles sont les pressions qui s'exercent sur les nappes ?

Sur les 21 masses d'eau souterraines présentes dans le département du Rhône, 9 masses d'eau font l'objet de mesures dans le cadre du programme de mesures du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux pour réduire les pressions qui s'exercent sur celles-ci.

Pressions qui s'exercent sur les masses d'eau souterraines du département du Rhône à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état



Toutes les pressions sont représentées sur le département du Rhône. La pression prépondérante concerne la pollution par les pesticides. Certaines pressions sont présentes sur les nappes pour lesquelles il a été estimé qu'elles ne génèrent pas un risque de non atteinte du bon état à l'horizon 2027. Des actions sont néanmoins à mener sur ces masses d'eau.

Lien avec la Feuille de route départementale sur l'eau

Stratégie régionale eau-air-sol :

La stratégie régionale fixe pour objectif d'atteindre le bon état de 100 % des masses d'eau en 2040, et pour cela :

- atteindre le bon état pour au moins 60 % des masses d'eau au sein de chacun des bassins à l'horizon 2027
- revenir à l'équilibre pour les bassins en déficit à l'horizon 2027, en travaillant à la fois sur les économies d'eau, les projets de transferts d'eau et la création de retenues
- réduire les prélèvements de 10 % d'ici 2025 et 25 % en 2035, conformément aux conclusions des Assises de l'eau.

La feuille de route régionale affiche des indicateurs de suivi en lien avec l'état qualitatif et quantitatif des nappes :

- Nombre de zones de répartitions des eaux (ZRE)
- État des eaux brutes sur les captages prioritaires.

Feuille de route départementale sur l'eau :

Action : L'État veille à l'intégration de la préservation des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable dans tous les actes et décisions.

**FEUILLE DE ROUTE
DÉPARTEMENTALE**

Volet EAU



Carte de l'état global des masses d'eau souterraines

Données de l'état des lieux 2019 des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction Départementale
des Territoires**

L'état des masses d'eau souterraine

